



Marché n° 2022-002

Ville de Noyelles-Lez-Seclin(59139)

CAHIER DES CHARGES

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

LOT 5

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

(CPV 66513100-0)

Article 1 : Objet du marché

L'assureurs s'engage à mettre en oeuvre et à prendre en charge, en cas de litige garanti, les moyens nécessaires a la sauvegarde des droits et intérêts:

- de la Ville
- de ses employés
- des élus

Article 2 : Activités

Toutes activités de la Collectivité et de ses services, y compris les activités annexes de toutes r8zs

Article 3 : Date d'effet du contrat et durée

- Date d'effet : le 01/09/2022
- Fin d'effet : le 31/08/2025
- Périodicité des cotisations : Annuelle
- Echéance : 01/09 de chaque année

Article 4 : Documents

- Statistique sinistre en annexe 1

Article 5 : Résiliation

Le préavis de résiliation du contrat sera, dans tous les cas et pour toutes les parties, de quatre mois.

Renseignements donnés pour l'appréciation du risque :

Nombres d'habitants : 890

- Conseil municipal: 1 Maire, k Adjointes, 4 Conseiller délégué, 4 Conseillers Municipaux.
- Budget: Fonctionnement: 4.19a.443,00 €, Investissement: 1.919.ñ43,00 €
- Masse salariale brute : 470 000€
- Répartition des employés :

Titulaires	20
Non Titulaires	4
<u>Total</u> :	<hr/> 24

- Jeux de loisirs: Divers jeux de loisirs sont présents sur le territoire de la commune, ceux-ci sont contrôlés par un organisme agréé, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- P.O.S / PLU: PLU
- Centre de Secours: Rattaché au SDIS
- Accueil collectif de mineurs: Nombre global annuel d'enfants et encadrant participant aux diverses activités organisées par la ville dans le cadre des ACM, TAP, Centres Aérés, etc: 200 personnes
- Adhésion aux syndicats / EPCI: MEL (Métropole Européenne de Lille), SIDENS IAN, SIVOM Grand Sud LILLE, Syndicat Intercommunal de Création de de Gestion de la Fourrière pour Animaux Errants de Lille et ses environs

Article 6 : Garanties

- Conseils auprès de l'assuré.
- Prise en charge des frais de constitution de dossier.
- Prise en charge des honoraires d'expert.
- Prise en charge des Emoluments ou honoraires d'avocats, d'avoués et auxiliaires de justice

Article 7 : Champ d'application

Sont garantis les litiges liés au fonctionnement des services de la Collectivité :

- Décision administrative
- Finance et budget
- Travaux et environnement
- Réseaux de distributions
- Organisateur de manifestations
- Conflit du travail
- Gestion des biens
- Urbanisme
- Activité économique
- Tous marchés de droit public et/ou privé

Article 8 : Documents

- Statistique sinistre en annexe 1.

Accepté par l'assureur
Soussigné,

P/L'acheteur.
Le Maire,
Personne Responsable du Marché

A

ANNEXE 1
STATISTIQUE SINISTRE

CONTRAT 784 381		
Année	Nombre de sinistres	Cout en euros
2019	0	0 €
2020	0	0 €
2021	0	0 €
CONTRAT 784 381		
Année	Nombre de sinistres	Cout en euros
2019	0	0 €
2020	0	0 €
2021	0	0 €

